

daît la haute main sur ces travaux. Ce n'est ni le Dominion ni les provinces qui suggéraient ces entreprises, mais les autorités municipales, provinciales et fédérales contribuaient un tiers des dépenses respectivement. Est-ce de cette façon que l'on va procéder touchant les travaux de secours entrepris sous le régime de ce bill? Disons qu'une municipalité désire la disparition d'un passage à niveau. Voilà une question qui relève de la Commission des chemins de fer. Si l'entreprise est ordonnée, les dépenses peuvent être acquittées de trois sources: la compagnie, la municipalité, et le fonds des passages à niveau des chemins de fer, par l'intermédiaire duquel le Gouvernement fédéral fournit sa contribution. Si je me rappelle bien, la répartition des frais est déterminée par la Commission des chemins de fer. Maintenant, on constatera que, généralement parlant, nos municipalités n'ont pas de surplus, et que les taxes locales sont déjà assez lourdes. Je sais que dans l'Ontario l'imposition municipale est passablement élevée et que les trésoriers ne veulent pas qu'elle monte davantage. Pour cette raison je suggère — et je le fais avec tout le respect que je dois aux autorisés fédérales et provinciales — que, si chaque municipalité qui doit entreprendre des travaux en vertu de cette mesure législative contribue sa part du coût, il y aura plus d'économie que si toutes les dépenses sont imposées au Dominion et à la province. Les entreprises des villes seront-elles d'initiative municipale, et la province et le Dominion verseront-ils respectivement le tiers des dépenses? Le Gouvernement fédéral aurait tort de traiter directement avec les municipalités, parce que cela donnerait lieu à un travail interminable et établirait un mauvais précédent.

L'honorable M. ROBERTSON: Mon honorable ami le leader de l'opposition (l'honorable M. Dandurand) me pardonnera si j'ai oublié l'ordre dans lequel ses questions ont été posées...

L'honorable M. DANDURAND: Je puis les présenter séparément.

L'honorable M. ROBERTSON: Avec la permission de mon honorable collègue, je vais d'abord répondre à la question du très honorable représentant d'Eganville (le très honorable M. Graham). Je désire, ainsi que le ministère, fournir tous les renseignements voulus. En ce qui concerne la question de mon très honorable collègue relativement aux travaux d'initiative municipale, dans le but de donner du travail, je répondrai que le Gouvernement est d'avis que le chômage dans les municipalités est un problème qui est tout d'abord du ressort de ces dernières. Si une ville ne demande pas l'aide fédérale provenant de ce fonds, elle n'en aura pas, mais si elle

Le très hon. M. GRAHAM.

fait observer aux autorités fédérales et provinciales qu'elle ne peut défrayer toutes les dépenses pour soulager ses chômeurs, le Gouvernement fédéral s'engage à donner le secours en proportion des besoins, et il espère que la province fera sa quote-part en contribuant peut-être une part égale du secours.

Quant à la construction de passages souterrains dont parle mon très honorable ami, je dirai que le Gouvernement y est favorable, pour deux raisons: d'abord pour éliminer les accidents mortels et autres causés de plus en plus par les passages à niveau; deuxièmement, parce que la construction de passages souterrains et la disparition des passages à niveau aideraient beaucoup au pays en général. En outre, ces travaux plus que tout autre, nécessiteraient le retrait de ce fonds de sommes considérables qui seraient distribuées en salaires et en traitements, aux travailleurs. Voilà pourquoi je pense que le Gouvernement est bien près à augmenter notablement l'allocation déjà mise de côté à cette fin, et qui est entre les mains et sous la juridiction des commissaires des chemins de fer. Le Gouvernement, à l'heure actuelle, lorsqu'il en reçoit la demande des municipalités, contribue au coût de la disparition des passages à niveau, jusqu'à concurrence de 40 p. 100, du montant qui ne doit pas excéder \$100,000, je crois. Le fonds des passages à niveau a été fortement mis à contribution le mois dernier, si je ne me trompe, vu un plus grand nombre de demandes de municipalités qui désirent procurer du travail à leurs chômeurs.

Le très honorable M. GRAHAM: Le pourcentage à être versé par cette caisse est maintenant plus élevé.

L'honorable M. ROBERTSON: Mais l'argent s'épuise rapidement, je crois, et l'on espère—le premier ministre a manifesté sa bonne volonté à cet égard—que le fonds sera alimenté à même la subvention votée par le bill dont nous sommes saisis.

Le ministère ne se propose pas d'ordonner la construction de travaux dans les municipalités, à l'exception des entreprises de l'État pour aider aux chômeurs. L'initiative doit venir de la municipalité elle-même. Pour des travaux de construction de routes dans les régions éloignées, afin d'ouvrir de nouveaux territoires dans une province, le Gouvernement peut coopérer avec la province sur une base raisonnable pour les deux, sans égard au coût que devrait payer la municipalité. Cependant, je crois que mon honorable ami a demandé si le Gouvernement fédéral entreprendra des travaux pour le soulagement des chômeurs là où la municipalité n'a pris aucune initiative et reste étrangère à une entre-